



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Finances

Question écrite n° 18050

Texte de la question

M. Bernard Accoyer appelle l'attention de M. le ministre du budget sur le fait que l'eau est un élément naturel indispensable à la vie de l'homme. Sa distribution et son traitement après usage font appel à des technologies avancées qui sont de moins en moins accessibles aux collectivités territoriales. Les problèmes sont si complexes et les solutions si lourdes que la concurrence est restreinte. Les élus locaux pourraient donc rencontrer des difficultés pour choisir les solutions techniques aux problèmes liés à l'eau. Il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de palier ces difficultés.

Texte de la réponse

Le secteur de l'eau et de l'assainissement, attractif en termes financiers, attire un nombre croissant d'entreprises. Les programmes d'investissements aidés par les agences de l'eau dans le cadre de leurs sixièmes programmes d'intervention (90 milliards de francs de travaux sur cinq ans de 1992 à 1996 après la révision arrêtée par le Gouvernement au printemps 1994) stimulent en outre fortement la demande dans ce secteur. Comme le montrent les réussites à l'exportation, les entreprises françaises ont la réputation de bien maîtriser les technologies avancées dans le domaine de l'épuration. Les directives communautaires conduisent à renforcer les règles de concurrence. Par ailleurs, plusieurs agences de l'eau ont mis en place des dispositifs pour aider les collectivités locales à maîtriser les coûts des stations d'épuration qui leur sont proposées et à faire jouer la concurrence.

Données clés

Auteur : [M. Accoyer Bernard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18050

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1994, page 4535

Réponse publiée le : 26 décembre 1994, page 6468